

## Aide à la rentrée scolaire 2018/2019

### Procédures

L'aide à la rentrée scolaire du programme Opération Bonne Mine, de la Société de Saint-Vincent de Paul, vient en aide aux enfants de **parents en situation financière difficile**, en offrant un **coupon de 50 \$**, échangeable à l'école et dans une pharmacie Jean Coutu.

Nous invitons le personnel enseignant, la direction et les techniciens spécialisés à distribuer la lettre d'information aux parents.

### Inscriptions des parents ayant besoin d'aide financière

Les parents doivent communiquer avec le point de service de la Société de Saint-Vincent de Paul de leur quartier. Pour connaître le point de service de leur territoire, voici la marche à suivre :

- 1- Visitez l'adresse Internet : [www.ssvp-mtl.org](http://www.ssvp-mtl.org)
- 2- Cliquez sur la rubrique **Obtenir de l'aide** (en haut à droite).
- 3- Entrez le code postal des parents.
- 4- Appelez au numéro de téléphone de votre point de service pour prendre un rendez-vous.

Les parents doivent faire une demande du 2 juillet au 15 septembre 2018.

**Attention! Les budgets sont limités, il est donc préférable de faire une demande le plus tôt possible.**



### Règlements pour les coupons

- Un maximum de 1 coupon de 50 \$ (taxes incluses) peut être octroyé par enfant qui fréquente un établissement scolaire reconnu.
- Le coupon doit être identifié au nom de l'élève et doit être utilisé pour cet enfant uniquement. Aucun échange de coupon entre deux jeunes d'une même famille ou de familles différentes ne doit être accepté.
- Les coupons sont échangeables du **2 juillet au 31 octobre 2018**
  - **À l'école** pour payer des frais de scolarité, de garde, de repas, transport, uniforme, matériel pédagogique, état de compte, etc.
  - **Dans les pharmacies Jean Coutu** pour l'achat de fournitures scolaires uniquement.

## Demande de remboursement des écoles

### Société de Saint-Vincent de Paul

Avis aux écoles, aux succursales Jean Coutu et librairies participantes  
Pour remboursement, veuillez retourner ce coupon, avant le  
31 janvier 2019, à l'adresse ci-dessous avec les pièces justificatives.  
Aucun remboursement ne sera accordé après cette date.

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Retourner les coupons à l'adresse inscrite au dos et joindre les pièces justificatives.**

La Société de Saint-Vincent de Paul s'engage à procéder au remboursement dans un délai maximum de six semaines après la réception des coupons avec des pièces justificatives. Elle se réserve le droit de refuser les coupons non conformes aux règlements.

**Veuillez envoyer votre demande de remboursement avant le 31 janvier 2018.**

**Après cette date, nous ne ferons aucun remboursement.**

Pour de plus amples informations concernant le **programme Opération Bonne Mine**, nous vous invitons à communiquer avec Émilie Jornet, par téléphone au 514 526-5937, poste 121, ou par courriel à [programme@ssvp-mtl.org](mailto:programme@ssvp-mtl.org).

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration et vous prions de recevoir nos salutations les meilleures.

ce programme est une initiative de



SOCIÉTÉ DE  
SAINT-VINCENT DE PAUL